



calcul du partage de la communauté

Par **Moraldi**, le **04/04/2013** à **15:47**

Bonjour,

l'avocat de mon ex-mari a proposé un calcul de partage de la communauté et il semble que nous ne sommes pas d'accord sur les termes. En effet il déduit de la valeur de notre appartement commun dont mon mari a eu la jouissance, des frais que celui-ci a engagés pour cet appartement à savoir changement de toutes les fenêtres pour un cout de 15.000 euros, remplacement d'un wc ect ... dois-je supporter ces frais alors que je n'en ai même pas été avisée?

D'une manière générale comment calcule-t-on le partage de la communauté?

Dans un cadre plus large, mon avocate me réclame au titre de l'article 700, l'intégralité de la somme due par mon mari, est-ce normal?

Merci de votre réponse.